



COMMUNE
D'EPIAIS-RHUS
(95810)

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 095-219502135-20260924-402026-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 40/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Maire.

Date de convocation :
09/09/2026

Date d'affichage :
09/09/2026

Etaient présents : Brahim MOHA, Maire, Christian SCHMUTZ, Carine ANNEQUIN, Angelo NORIS, adjoints au maire, Nadine LOIZEAU, Jean-Claude BILLAUD, Mickaël BLAYA, Emilie VALETTE, Laetitia DALLEMAGNE, Pauline WEIZMAN, Rodrigo TEIXEIRA GONCALVES, Inès ANNEQUIN, André LATOUR, Aurélie PAUBERT, conseillers municipaux,

Absent représenté : Dominique LOIZEAU pouvoir à Nadine LOIZEAU

Nombre de conseillers : 15

Le quorum est atteint.

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 14
VOTANTS : 15

M. Angelo NORIS a été désigné secrétaire de séance,

Objet :

**Dispositif « permis citoyen
du Val d'Oise » : partenariat
avec le Conseil
Départemental du Val d'Oise**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°3-04 de l'Assemblée départementale du 3 avril 2026, relative à la mise en œuvre de la politique département d'égalité des chances,

Considérant le courrier du Conseil départemental, en date du 15 juillet 2026, concernant le lancement du dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise » à destination des jeunes de 18 à 25 ans,

Jusqu'à présent, le Conseil départemental proposait une aide pour le permis de conduire à travers l'un des volets de son dispositif « Val d'Oise Tremplin », pour les jeunes étudiants valdoisiens de 18 à 25 ans, pour leur permettre de passer leur permis,

Désormais, le Conseil départemental accordera au titre d'un dispositif distinct 500 € pour les jeunes de 18 à 25 ans en contrepartie d'un engagement citoyen de 20 heures au sein d'une collectivité ou d'une association,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la participation de la commune au nouveau dispositif « Permis Citoyen du Val d'Oise »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention bipartite entre le jeune et la commune.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Brahim MOHA

le secrétaire de séance
Angelo NORIS

